

# PROCÈS VERBAL du Conseil Municipal du 28 AVRIL 2023



**LE PLESSIS  
BELLEVILLE**   
*L'esprit Village ...*

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louissette, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louissette  
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie  
Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

**ABSENTS :**

Monsieur BRUNO Robert  
Madame HAMARD Angèle  
Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance :** Monsieur TRABELSI Daniel

**Date de convocation :** 21 Avril 2023

**Date d'affichage :** 21 Avril 2023

Le quorum étant atteint, la séance publique peut commencer.

**POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Avril 2023**

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

**POINT N°2 : ADOPTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL NEXITY DOMAINE**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du Projet Rue du Vert Buisson, ancienne ferme CHARTIER. A la base la commune peut percevoir directement la taxe d'aménagement, mais elle est perçue à la fin de la réalisation du projet. Le PUP permet de percevoir suivant les dossiers plus que la taxe d'aménagement. Le PUP est axé sur des projets, versement en deux parties, à l'ouverture du chantier puis le solde à la clôture du chantier soit dix-huit mois plus tard. C'est donc plus rapide au niveau des recettes attendues.

Le projet NEXITY domaine se fait sur le terrain de l'ancienne ferme CHARTIER. Il se fait en 3 parties :

- 15 logements en accession à la propriété
- Des logements sociaux
- 1 Résidence pour personnes âgées confiée à la société DOMANY. Les personnels seront présents en permanence.

Nous avons fait faire une estimation des recettes par les services fiscaux et c'est sur cette base que nous sommes partis. Le PUP financera pour partie la fibre, la crèche, l'espace jeunesse, le projet extension cantine.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la convention.

Madame TONIAL signale qu'il y a une erreur sur la date de dépôt de permis. On va rectifier. Elle demande le pourcentage de la taxe d'aménagement et Monsieur Dominique SMAGUINE lui répond qu'il est à 20 %. L'avantage du PUP c'est que l'on recouvre plus vite les recettes, les projets d'investissement sont ciblés. On le fait donc systématiquement maintenant.

Madame Catherine WILLET demande s'ils peuvent refuser le PUP, Monsieur Dominique SMAGUINE lui répond que non.

Le conseil Municipal à la majorité (2 abstentions), accepte le Projet Urbain Partenarial avec la société NEXITY IR Programme Domaines et autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération :

**PROJET DE DELIBERATION :**

**Présents :**

**Absents excusés :**

**OBJET :** Adoption du Projet Urbain Partenarial avec la Société NEXITY IR PROGRAMME DOMAINE et Autorisation signature convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Nexity IR Programme Domaine dont le représentant est la société Nexity Région co- gérante de la SAS NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, et qui a donné pouvoir de signature pour le projet situé rue du Vert Buisson et Avenue G.BATAILLE.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 2 abstentions adopte le Projet Urbain Partenarial avec la société NEXITY IR Programme Domaine

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Nexity IR Programme Domaine dont le représentant est la société Nexity Région co- gérante de la SAS NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, et qui a donné pouvoir de signature pour le projet situé rue du Vert Buisson et Avenue G.BATAILLE.

La convention est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré, le

**POINT N°3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES HAUTS DE France /**  
**PROJET MICRO FORET**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche nationale. La Commission Jeunesse va s'en occuper. L'objectif est de procéder au reboisement sur la commune. On va faire planter des arbres par les enfants de la commune, on laissera pousser la forêt comme cela avait été fait dans le parc de la Mairie.

On va obtenir en cas d'accord une subvention de 90 % pour ces plantations et globalement 60 % d'aide sur l'ensemble du projet.

Monsieur GAILLET demande si ce projet est comparable à l'action une naissance, un arbre ?

Monsieur le Maire répond que non mais cela pourrait être regroupé.

Madame TONIAL demande où se situe le lieu où l'action est envisagée.  
Monsieur le Maire explique que cela est prévu au grand espace vert avenue de la République.  
Madame SAUVAT interroge, est-ce vers le préau de l'école ?  
Monsieur le Maire lui répond que non, l'objectif c'est de créer une surface de 200 à 300 m<sup>2</sup>.  
La société retenue revient pendant 2 ans voir l'impact sur la faune et la flore.  
Madame TONIAL précise que Madame MASSAU a donné la date de la prochaine réunion en séance plénière à savoir le 30.05.2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

**OBJET : Demande de subvention auprès des Hauts de France  
Projet Micro Forêt**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre du soutien à l'investissement public local.  
Cette subvention est plafonnée à hauteur de 90 % des dépenses des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs) dans la limite de 10 E /plant. Le projet devra présenter l'intégralité des dépenses liées au projet (main d'œuvre, prestation de plantation).  
L'objectif est d'obtenir un financement pour une micro forêt.

**POINT N°4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

Monsieur Le Maire remercie le travail de la commission.  
Monsieur ADOUENI en charge des associations précise que tous les dossiers ont été reçus et analysés par la commission.  
Madame WILLET s'interroge sur l'association de Baron.  
Monsieur ADOUENI lui répond que ce sont des anciens habitants de la Commune qui font des actions dans le social.  
Madame ESPOSITO demande si des actions sont demandées en échange.  
Monsieur ADOUENI explique qu'on essaie d'accompagner les projets.  
Il est précisé les associations qui n'ont pas fait de demande de subvention.  
Monsieur CAVROS demande si les associations participent aux actions du forum des associations ?  
Monsieur ADOUENI précise que oui c'est le cas en général.  
Monsieur le Maire précise qu'en général il donne un coup de main pour des actions ponctuelles mais aussi au forum.  
La municipalité s'est toujours abstenue de donner un montant par adhérent au niveau des subventions. On regarde l'engagement dans les actions. On rappelle que les subventions n'ont pas un caractère obligatoire.

A l'unanimité (ne prennent pas part au vote Messieurs SMAGUINE Dominique, ADOUENI Léon, Mmes BOUHOURS LOUEDEC, THIMOTHEE, TONIAL) les subventions 2023 sont adoptées :

**OBJET : VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

## Commune de Le Plessis Belleville

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023
<b>CULTUREL</b>		
ADR FASO	400	
Graines de culture	750	
Les Ateliers des p'tits loups	350	
Radio Valois Multien	1000	
Circus Virus	1500	
<b>TOTAL CULTUREL</b>	<b>4000</b>	<b>0</b>
<b>SOCIAL MEDICAL</b>		
Association pour les soins Palliatifs dans les départements de l'Oise	500	
Banque Alimentaire	500	
Croix Rouge Française	2500	
Amicale de Baron	100	
Le Fil d'Ariane	200	
Secours Populaire Français	500	
Secours Catholique	100	
Espoirs Parents Enfants Déficients	100	
Association Familiale rurale de formation de la région Vaumoise	250	
ADMR	100	
<b>TOTAL SOCIAL ET MEDICAL</b>	<b>4850</b>	<b>0</b>
<b>LOISIRS</b>		
A vos aiguilles	900	
Club de l'Amitié	1800	
Et bien dansez maintenant	1500	
Les amis pêcheurs de la Nonette	100	
ENTRE'L (anciennement les tatonneuses)	500	
PAPR	200	
Sens et Nature	300	
Aeromodelisme	1000	
Ka Pleskoul	100	
<b>TOTAL LOISIRS</b>	<b>6400</b>	<b>0</b>
<b>SPORTS</b>		
Athlétic Club Intercommunal	1000	
Basket Club du Canton de Nanteuil	6000	
Football Club USLPV	7000	
Handball	1500	
Judo Club	2500	
Pétanque Club	900	
Première Compagnie d'Arc	1800	
Quad Asso 60	300	
Rugby ICLP	2000	
Shotokan Karaté	1200	
Tennis Club	1500	
Badminton	600	

Commune de Le Plessis Belleville

Entente Lagny Plessis	2500	
<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>28800</b>	<b>0</b>
<b>AUTRES</b>		
Parents Loisirs	1000	
ADU (Usagers de la ligne K)	200	
Coopérative école IRIS	419	
Coopérative Ecole L WATTIER	1363,50	
Coopérative Ecole Pré aux Lièvres	423	
FNACA	800	
La main aux paniers	300	
Union des Anciens Combattants	1000	
Association de Tir d'Ermenonville	400	
Les Jardins Familiaux	400	<b>500</b>
Plessis Jeux	500	
GV les musclés	500	
Les vieux bolides	300	
Sauveteurs de l'Oise	200	
CSPV	1590	
Génération deux	2000	
Amicale des Pompiers	1500	
<b>TOTAL Autres</b>	<b>12365.50</b>	<b>500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56942.50</b>	<b>500</b>

Il est à noter que Circus Virus a déjà reçu une subvention exceptionnelle de 8000€.

Il est à noter que :

- Jazz Le Plessis Belleville
- UNAPEI Compiègne
- APF Handicap
- AFM Téléthon
- Vaincre les maladies lysosomales
- Commanche Country Club
- Forme & Santé
- Sud-est de l'Oise
- La Prévention routière
- Clowns Zopitiaux

N'ont pas demandé de subvention cette année.

**POINT N°5 : DELIBERATION TARIF MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE, PERISCOLAIRE, ALSH MERCREDI, ALSH VACANCES**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte la modification des règlements intérieurs comme suit :

**CANTINE :**

Article 7 : Tarifs

Ajouter « le personnel communal se verra appliquer le tarif commune sur présentation de son avis d'imposition sur les revenus »

**PERISCOLAIRE :**

Article 9 : Tarifs

Ajouter « le personnel communal se verra appliquer le tarif commune sur présentation de son avis d'imposition sur les revenus »

**ALSH MERCREDI**

Article 10 : Tarifs

Ajouter « le personnel communal se verra appliquer le tarif commune sur présentation de son avis d'imposition sur les revenus »

**ALSL VACANCES**

Article 10 : Tarifs

Ajouter « le personnel communal se verra appliquer le tarif commune sur présentation de son avis d'imposition sur les revenus »

**POINT N°6 : VOTE TARIF COMMISSIONS FETES ET LOISIRS / MANIFESTATION STRUCTURE GONFLABLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur TRABELSI, adopte le tarif unique de 3 € la journée pour la manifestation des structures gonflables.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**JOURNEES POCLAIN :** Monsieur le Maire informe que cette manifestation se déroulera du Dimanche 1<sup>er</sup> Mai au Mercredi 3 Mai dans le parc de La Mairie. Il y aura présentation de photos et de films.

Monsieur Le Maire souligne que le développement de POCLAIN a permis le développement de la commune d'aujourd'hui.

**RAPPEL : 8 Mai Cérémonie**

Madame SAUVAT rappelle à tous la nouvelle date du CARNAVAL DES ECOLES qui sera le 12 mai 2023 à partir de 14h30 celui-ci sera organisé sur le thème du cirque, cela avait été décalé pour cause de pluie.

INAUGURATION CRECHE le 10 JUIN 2023

**FETES DE LA PENTECOTE**

M TRABELSI informe qu'il y aura le 28 mai la retraite aux flambeaux avec un départ de la mairie à 21h30 suivi du feu d'artifice 23h 00.

Le même jour il y aura le tournoi de FOOT en l'honneur de Michel RIFFET.

Ce même jour le terrain de foot /BASKET sera officiellement baptisé du nom de Monsieur RIFFET Michel pour tout le travail qu'il a accompli.

SORTIE A MEAUX, le vendredi 30 juin organisé par le CCAS, c'est une sortie organisée par le CCAS au tarif unique de 45 € avec repas.

Madame TONIAL fait part de la question de Madame MASSAU concernant la date de la prochaine réunion de la Commission de sécurité.

Monsieur le Maire lui précise que la date n'est pas encore fixée à ce jour.

Monsieur le Maire précise à un administré présent qu'un nouveau bulletin municipal sera édité et qui précisera les activités après le 9 juillet 2023.

**PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Le Samedi 13 Mai à 9 H 30
- Le Vendredi 9 Juin 2023 à 19 h 30 (VOTE en vue des sénatoriales)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10 h 20